

Coqueluche, Pertussis



Gouttelettes

Epidémiologie

Agent infectieux	<i>Bordetella pertussis</i> ou <i>parapertussis</i>
Réservoir	Personnes infectées, y compris adultes présentant une forme clinique atypique (sans accès de toux)
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> • par des particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie, etc. • ce type de transmission se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source • les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur (gouttelettes > mains > yeux ou bouche)
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	6 à 20 jours
Durée d'infectiosité	Infectiosité maximale lors de la phase catarrhale initiale. Par la suite, diminution progressive de l'infectiosité qui devient négligeable 3 semaines après le début de la phase paroxystique, même si persistance des symptômes. En présence d'un traitement antibiotique efficace, jusqu'à 5 jours après le début du traitement.

Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	GOUTTELETES
Placement du patient	Maintien en chambre
Signalétique	Masque de soins à disposition pour le personnel et les visiteurs devant la chambre A mettre lors des soins dans un périmètre < 2m
Matériel de soins	Réservé au résident pendant la durée des Mesures Additionnelles Désinfection minutieuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard à pression, etc.) Privilégier le matériel à usage unique
Voisins	Enquête d'entourage à envisager et prophylaxie post-expositionnelle selon directives de l'unité cantonale HPCI
Durée des mesures	Jusqu'à 5 jours après le début du traitement Pour les cas suspects et qui n'ont pas reçu de traitement antibiotique, maintien des Mesures Additionnelles jusqu'à la fin de la toux, au maximum 3 semaines après le début des symptômes
Transport du patient	Port d'un masque de soins par le résident Limiter les déplacements
Circulation du patient	Maintien en chambre jusqu'à 5 jours après le début du traitement

	<p> limiter les déplacements aux besoins essentiels</p>
Visiteurs	<p> Les visiteurs non immuns (en particulier les enfants non vaccinés) ne devraient pas entrer en contact avec les résidents infectés</p> <p> Port d'un masque de soins</p> <p> Ne pas s'asseoir sur le lit</p> <p> Désinfection des mains en sortant de la chambre</p>
Mesures spécifiques	<p> Les personnes malades ne doivent pas avoir de contact avec des enfants non vaccinés pendant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 jours si ces personnes sont sous traitement antibiotique • 3 semaines en l'absence de traitement antibiotique

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	<p>Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du résident</p> <p>Pas nécessaire si simple passage dans la chambre</p>
Mesures complémentaires	Prophylaxie post-expositionnelle recommandée dans certains cas. Se référer l'unité cantonale HPCI et à la médecine du personnel

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Utiliser le détergent/désinfectant usuel
Lit et literie	Utiliser les sacs à linge usuels
Environnement	<p>Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien de l'environnement direct</p> <ul style="list-style-type: none"> • désinfection minutieuse de l'environnement direct du résident (table de nuit, sonnette, barrière, potence, télécommande, déambulateur, etc.) <p>Utiliser le détergent usuel pour les sols.</p>
Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin cantonal	<p>Non</p> <p>Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour</p>